

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

(Article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales)

Le Conseil Municipal de Cerelles se réunira

Mardi 11 décembre 2018 à 18h30 à la Mairie



Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 6 novembre 2018
2. Cavités 37 : adhésion de la commune de Restigné
3. Transfert des compétences « eau » et « assainissement » à l'échelon intercommunal
4. Fonds de concours 2018 (communauté de communes Gâtine et Choisilles-Pays de Racan)
5. Recensement 2019 : recrutement des agents recenseurs et désignation d'un coordonnateur communal suppléant
6. Création emploi non permanent pour accroissement temporaire activité (suite modification temps de travail)
7. Redevance pour occupation provisoire du domaine public communal (ENEDIS)
8. Convention bons « nouveaux nés »
9. Approbation du rapport de la CLECT du 28/11/2018
10. Modification et/ou révision allégée du PLU
11. Informations du Maire

Le Maire,

Guy POULLE